



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine

Question écrite n° 38469

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le problème du lupus, maladie auto-immune chronique. Cette pathologie, qui affecte l'ensemble de l'organisme, touche environ 100 000 personnes en France. Mal connue, cette maladie n'a pas de traitement définitif, mais seulement symptomatique. Elle affecte à vie les personnes qui en sont atteintes. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de favoriser la recherche contre le lupus, et ainsi aider à trouver un traitement à cette pathologie invalidante.

Texte de la réponse

Le lupus est une maladie auto-immune chronique d'évolution capricieuse, de cause inconnue et dont les traitements sont symptomatiques. Il existe une prédisposition héréditaire à cette affection. Elle évolue par poussée et peut toucher les articulations, la peau, le cœur, les poumons et les reins. C'est une maladie rare potentiellement invalidante qui touche environ 100 000 personnes en France. C'est pourquoi le ministère de la santé et de la protection sociale s'est engagé, dans le cadre de la loi de santé publique, à inscrire la prise en charge des maladies rares comme une des priorités d'actions. Ce plan visera à améliorer l'accès au diagnostic, au traitement et à la prise en charge globale du patient tant du point de vue sanitaire que social avec notamment une meilleure compensation des handicaps et incapacités dues à ces pathologies. Par ailleurs, de nombreux programmes de recherche sont actuellement en cours en France dans divers centres hospitaliers universitaires dans le cadre de projets de recherche clinique hospitalière (PHRC), dont quatre sont consacrés à la thérapeutique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38469

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3264

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5878